



Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 mai 2019

n° 064-19

Objet : RS - Approbation de deux conventions de mise à disposition de locaux au profit de Grand Chambéry Alpes Tourisme situés sur les communes de Chambéry et Le Châtelard

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Alexandra Turnar
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida

• conseillers excusés : 16

Jean-Pierre Beguin - Luc Berthoud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Benoit Perrotton - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 mai 2019

délibération n° 064-19

objet **RS - Approbation de deux conventions de mise à disposition de locaux au profit de Grand Chambéry Alpes Tourisme situés sur les communes de Chambéry et Le Châtelard**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Grand Chambéry et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que pour permettre l'exercice des fonctions de l'office de tourisme intercommunal, Grand Chambéry Alpes Tourisme bénéficie d'une mise à disposition de plusieurs bâtiments et locaux dont :

- le bâtiment, propriété de la Ville de Chambéry, situé 5 bis place du Palais de Justice à Chambéry,
- un local d'environ 106 m² au rez-de-chaussée du bâtiment situé avenue Denis Therme à Le Châtelard, propriété de Grand Chambéry (siège de l'ancienne Communauté de communes du Cœur des Bauges).

Il convient de renouveler ces conventions selon les modalités prévues dans les conventions jointes et prévoyant notamment :

- pour le bâtiment place du Palais de Justice à Chambéry, une mise à disposition d'une durée d'un an renouvelable tacitement, avec effet au 1^{er} janvier 2019, et pour un loyer annuel de 30 500 euros. Ce loyer sera réévalué annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires,
- pour le local situé avenue Denis Therme à Le Chatelard, une mise à disposition selon les mêmes modalités avec un loyer annuel de 5 300 euros.

Il est proposé d'approuver les deux conventions jointes.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition du bâtiment situé 5 bis place du Palais de Justice à Chambéry au bénéfice de Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Article 2 : **approuve** la convention de mise à disposition d'un local au rez-de-chaussée du bâtiment situé avenue Denis Terme à Le Chatelard au bénéfice de Grand Chambéry Alpes Tourisme,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les conventions à intervenir et tous documents relatifs à ces conventions,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 064-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de deux conventions de mise à disposition de locaux au profit de Grand Chambéry Alpes Tourisme situés sur les communes de Chambéry et Le Châtelard

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) : annexe chatelard, annexe chy

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22044H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22044H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019